

Année scolaire 2024-2025

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT & SON APEL

Document réalisé par l'Apel du Morbihan



02 57 67 56 03

 apel56@e-c.bzh

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT, ANIMATEUR DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE



Un des enjeux principaux du chef d'établissement est d'établir une véritable relation de confiance au sein de sa communauté éducative composée des enseignants, conseillers d'éducation et autres employés de l'établissement, des gestionnaires, des élèves, et de leurs parents.

Le saviez-vous?

Les parents d'élèves sont à l'origine du concept de communauté éducative qui a vu le jour lors du congrès des Apel de 1967. L'Éducation nationale l'a depuis repris à son compte, dans la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989.

Une place des parents reconnue

Les établissements catholiques ont pour objectif constant de favoriser la rencontre et le dialogue entre les parents et l'école. Les parents sont représentés collectivement par l'Apel qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement.

- accueil des nouveaux parents ;
- mise en place et formation des parents correspondants ;
- animation du BDI Orientation ;
- représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion (Ogec) ;
- organisation de la fête de l'école, de conférences et de débats sur des sujets éducatifs.



Le président d'Apel, dans le cadre de sa responsabilité, doit entretenir des relations privilégiées avec le chef d'établissement, basées sur la confiance. Pour autant, les missions de chacun sont différentes, et le président d'Apel doit savoir garder la place qui est la sienne au sein de l'établissement scolaire. A ce titre, l'Apel n'a pas à s'immiscer dans la pédagogie ! C'est une force de proposition qui doit soutenir le projet pédagogique de l'établissement.

Missions et responsabilités du chef d'établissement

Le chef d'établissement se voit confier par la tutelle, qu'elle soit congréganiste ou diocésaine, la mission d'animer et d'assurer la cohésion de la communauté éducative. Il est responsable de la mise en œuvre du projet éducatif et pastoral, et plus généralement de tout ce qui se passe dans son établissement. **Aucun projet ne peut être entrepris sans concertation avec lui.**

Présence des parents dans les instances de concertation

La place des parents étant officiellement reconnue par le Statut de l'Enseignement catholique, **le président d'Apel (ou son représentant) doit systématiquement être convié par le chef d'établissement aux réunions des instances de concertation de l'établissement.**

Le conseil d'établissement

C'est au sein du conseil d'établissement que sont abordées toutes les questions relatives à la vie éducative, pédagogique, pastorale et matérielle de l'établissement. C'est ainsi qu'il contribue à l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur, à leur évaluation et à leur actualisation. Son rôle est consultatif : il aide à la prise de décision du chef d'établissement sur tous les sujets qui concernent la vie de l'établissement. **Toutes les composantes de la communauté éducative doivent y être représentées, dont l'Apel.**

L'indépendance financière de l'Apel

Étant une association juridiquement indépendante, l'Apel l'est aussi dans la gestion de ses fonds. Les grandes orientations budgétaires sont votées en assemblée générale, puis mises en œuvre sous la responsabilité du président. Si les projets doivent être réalisés en concertation avec le chef d'établissement et l'Ogec, **l'Apel ne doit pas se substituer à l'organisme de gestion pour régler les charges de l'établissement;** en revanche, le président de l'Apel doit être associé aux démarches en amont et au cours de celles-ci.

Le chef d'établissement doit-il participer aux réunions de l'Apel?



Il n'existe pas de règle concernant la participation des chefs d'établissement aux réunions de l'Apel : tout est question d'usages locaux. Même s'il **n'est pas membre de droit**, il est important que le chef d'établissement soit convié aux réunions de l'Apel pour présenter ses projets ou réfléchir à des actions communes. Il doit recevoir une convocation aux réunions ainsi qu'un compte-rendu de celles-ci. **Les équipes Apel doivent entretenir des relations de confiance avec leur chef d'établissement, et travailler avec lui dans un véritable esprit de partenariat.** Cependant, les membres de l'Apel doivent pouvoir échanger ou délibérer sans la présence d'un tiers extérieur. Il est donc conseillé de bâtir des ordres du jour précis, comportant les horaires auxquels la présence du chef d'établissement est souhaitée; il n'a pas lieu de participer à l'ensemble du conseil d'administration. La présence du chef d'établissement est particulièrement importante à l'assemblée générale de l'Apel : elle est l'occasion pour lui d'entendre les parents et d'échanger avec eux. Il peut également y intervenir pour évoquer la situation ou les projets de l'établissement.

COMMENT L'APEL DOIT-ELLE PROCÉDER POUR PERCEVOIR LES COTISATIONS DES PARENTS?



Livret gratuit à commander auprès de l'Apel du Morbihan

Si l'adhésion doit rester volontaire et ne peut en aucun cas être imposée aux parents (*d'où l'importance de leur faire connaître l'association en insérant un document de présentation dans les dossiers d'inscriptions, et de les convaincre de son utilité lors de la réunion de rentrée*), **l'Apel du Morbihan recommande, avec le soutien de la Direction diocésaine du Morbihan et de l'UDOGEC du Morbihan, que l'adhésion à l'Apel soit portée sur la facture de contribution des familles, et que la perception des cotisations soit effectuée par l'OGEC pour le compte de l'Apel.**

Comment favoriser l'adhésion des parents?

Il suffit de signer une **convention de mandat** entre l'Apel et l'Ogéc. Toute association ayant la possibilité de percevoir des cotisations pour le compte d'une autre, l'Apel peut demander à l'Ogéc de collecter les cotisations versées par les parents, et ainsi rendre plus simple leur gestion. *N'hésitez pas à vous rapprocher de l'Apel du Morbihan.*

Ce que finance la cotisation

La cotisation est la principale ressource de l'Apel, elle est donc indispensable à son fonctionnement. **Elle finance :**

- Les actions menées au sein de l'établissement scolaire;
- Les représentations auprès de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics ;
- La vie du mouvement : formation des bénévoles Apel, organisation de colloques et de congrès;
- Les services nationaux, académiques et départementaux offerts aux parents et aux Apel.

Conformément aux statuts de l'Apel, la cotisation doit être proposée à **TOUTES** les familles de l'établissement !



1 fois/an/famille

Combien ?

Je soutiens l'Apel, je cotise.



Comment ?

Via le dossier d'inscription



Bulletin d'adhésion et courrier de l'Apel
+
modalités d'adhésions à préciser dans l'annexe financière du dossier.

Je partage les valeurs de l'association et je la soutiens dans ses projets

Je suis **adhérent**

J'ai le droit de voter lors de l'Assemblée générale



Je peux poser ma candidature pour rejoindre l'équipe Apel (= conseil d'administration)

Je bénéficie de tous les services Apel et je reçois le magazine Famille & Education

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DE L'APEL

L'Apel est une association régie par la loi 1901. Elle a un rôle d'accueil, d'animation, d'information, de conseil et de représentation de tous les parents de l'établissement, qu'ils soient adhérents ou non à l'Apel.

Les adhérents élisent à l'AG le conseil d'administration

Toutes les familles peuvent adhérer à l'Apel de l'établissement

Le Conseil d'administration

LE BUREAU

Le CA élit ensuite les membres du bureau

En comparaison...

LES HABITANTS DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE ET SES ADJOINTS



Des services concrets pour l'Apel et les familles de votre établissement

Le magazine FAMILLE & éducation



Le magazine de l'Apel propose tous les 2 mois des informations pratiques, des témoignages, des conseils et des pistes de réflexion sur la scolarité et les grandes questions éducatives

La plateforme téléphonique APEL SERVICE



Une équipe de spécialistes (psychologues, éducateurs spécialisés, conseillers scolaires, etc.) répond à toutes les questions des parents. L'anonymat et la confidentialité sont garantis.

Les sites internet

apel.fr / apel56.fr

Nos pages Facebook et Instagram



Le service

Informations et Conseil aux Familles



☎ 02 57 67 27 67

✉ apel56icf@e-c.bzh

Des informations et des conseils sur l'orientation scolaire, les études, les métiers. Un accompagnement des parents ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers.

Animer votre établissement



Organisez une conférence-débat, une rencontre parents-école® (RPE) ou une exposition de sensibilisation au handicap (YA FOUËI)

Des outils de communication



Affiches, dépliant parents, vidéos, plaquette institutionnelle, projet du mouvement, etc.

FOCUS SUR QUELQUES SERVICES DE L'APEL DU MORBIHAN (1/2)



Organisez une rencontre parents-école®



Le temps d'une soirée, les Rencontres parents-école® permettent aux différents membres de la communauté éducative (parents, chef d'établissement, enseignants...) de se rencontrer pour débattre d'un sujet éducatif.

Ce ne sont pas des conférences, mais l'**occasion pour les participants de mieux se connaître en dialoguant autour d'un sujet éducatif**. Organisées à l'initiative de l'Apel d'établissement, ces **rencontres gratuites**, sont animées par des personnes de l'Apel du Morbihan, formées par l'Apel nationale.

Grâce à ces rencontres, nous vous proposons de renforcer vos compétences éducatives en vous apportant des connaissances dans différents domaines : l'autorité, la motivation, l'évaluation, le harcèlement, l'orientation, l'écologie...

Une exposition de sensibilisation au handicap à votre disposition



Créée à l'initiative de l'association Ya Fouei, l'exposition "C'est pas juste une expo sur le handicap" permet de **sensibiliser les membres de la communauté éducative aux différences, pour lever les peurs et favoriser le vivre-ensemble**. Acquisie par l'Apel de Bretagne, elle a vocation à tourner sur les territoires. C'est une **activité gratuite et clé en main** !

Composée de panneaux illustrés, aux intitulés percutants, l'exposition met en scène différents types de handicaps (auditifs, visuels, moteurs, psychologiques, intellectuels, invisibles...). Elle s'adresse aux enfants comme aux adultes. Accompagnés par un animateur formé sur la thématique, les visiteurs se voient remettre un quiz à remplir et à conserver.

Les objectifs sont multiples dont celui d'interpeller pour faire débat, sur le sujet du handicap vis à vis de nos propres représentations, afin de sensibiliser jeunes et parents sur le sujet mais aussi de **promouvoir le respect, le partage et la prise en compte de la différence** !

L'exposition peut être prolongée par d'autres actions de sensibilisation : mise en situation de handicap dans le cadre d'ateliers handisport, conférence, ciné-débat, rencontre parents-école® ...

FOCUS SUR QUELQUES SERVICES DE L'APEL DU MORBIHAN (2/2)



Montez un dossier "Solidarités"



De 2011 à 2019, l'Apel nationale a affecté l'intégralité de son budget « solidarité » au financement de projets d'équipement numérique.

Les besoins des établissements évoluant, la commission solidarité de l'Apel nationale, en partenariat avec les Apel académiques et départementales, a décidé d'élargir son champ d'action à de nouveaux projets depuis l'année scolaire 2019-2020.

Deux types de projets peuvent faire l'objet d'une demande de subvention:

- **les projets numériques**, sur les mêmes critères que ces dernières années, sous réserve que l'Apel faisant la demande n'ait pas déjà bénéficié d'une subvention ;
- **les projets pédagogiques innovants et/ou différenciés** en lien avec la démarche prospective de l'Enseignement catholique.

Il s'agira par exemple d'aider les établissements à acheter du matériel adapté aux enfants à besoins éducatifs particuliers (sans pour autant se substituer aux aides de la MDPH).

Nouveauté 2024 : Le dossier sera directement saisi par l'Apel d'établissement sur la plateforme Solidarités de l'Apel nationale, dès la 2ème quinzaine de septembre.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de l'Apel du Morbihan dès la rentrée !

Interventions sur établissement auprès de votre équipe Apel (1er et 2d degré)



Notre rôle, en tant qu'Apel départementale, est d'être à l'écoute de nos Apel et des chefs d'établissements et il est important de privilégier les relations sur le terrain. A votre demande ou à celle de votre Apel, nous pouvons animer le temps d'une soirée, une réunion d'information sur le rôle de l'association. L'intervention peut se faire dans le cadre d'un CA (*réunion Apel*), d'une AG ou d'un conseil d'établissement.

Depuis quelques années, nous proposons des interventions conjointes avec la DDEC et l'UDOGEC. A l'initiative du chef d'établissement, ces rencontres entre associations d'un même réseau (Apel, OGE) ont pour objectif de faire connaissance et de mutualiser tout en reposant les cadres des associations. Un temps collectif est proposé puis un temps par mission: les membres OGE avec un représentant de l'UDOGEC, les membres APEL avec un représentant de l'Apel du Morbihan et les CE avec leur chargé de mission.